



BUDGET PRIMITIF 2019

Note de présentation



08 Avril 2019

SOMMAIRE

1. Grandes tendances du budget 2019	2
1.1. Un budget en équilibre de 2 869 844 €	2
1.2. Synthèse des principaux postes pour les deux sections	2
2. Budget de fonctionnement	3
2.1. Dépenses de fonctionnement	3
2.2. Recettes de fonctionnement	6
3. Section d'investissement	9
3.1. Dépenses d'investissement	9
3.2. Recettes d'investissement	10
4. Situation des emprunts	11
5. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT	12

1. GRANDES TENDANCES DU BUDGET 2019

1.1. UN BUDGET EN EQUILIBRE DE 2 869 844 €

Section	2015	2016	2017	2018	2019
Fonctionnement	1 810 107	1 825 923	1 990 933	1 934 123	1988 826
Investissement	915 889	922 996	707 761	913 130	881 018

1.2. SYNTHESE DES PRINCIPAUX POSTES POUR LES DEUX SECTIONS¹

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (1 988 826 €)		RECETTES (1 988 826 €)	
Charges à caractère général	520 100	Excédent de fonctionnement reporté de 2018	333 658
Charges de personnel	629 635	Produits des services	313 189
Atténuation de produits	2 000	Impôts et taxes	565 887
Dépenses imprévues	31 000	Dotations, subventions & particip.	602 891
Autres charges de gestion courante	267 880	Atténuation de charges	14 400
Charges financières	44 200	Autres produits de gestion courante	138 801
Charges exceptionnelles	500	Produits financiers	0
Opérations d'ordre entre sections	18 631	Produits exceptionnels	0
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	474 880	Opérations d'ordre entre section	20 000

INVESTISSEMENT			
DEPENSES (881 018 €)		RECETTES (881 018 €)	
Déficit d'investissement reporté	205 194	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	474 880
Subventions d'équipement versées	11 500	Subventions d'investissement	72 832
Immob. en cours & opé. d'équipement	480 953	Dotations, fonds divers	32 269
Emprunts et dettes assimilées	120 712	Excédent de fonctionnement capitalisé	253 646
Autres immobilisations financières	0	Dépôts et cautionnements reçus	1 000
Dépenses imprévues	15 000	Produits de cessions	100
Opérations d'ordre entre sections	20 000	Opérations d'ordre entre sections	18 632
Opérations sous mandat	27 659	Opérations sous mandat	27 659
Opérations patrimoniales	0	Opérations patrimoniales	0

¹ Ces chiffres incluent les écritures d'ordre. Les sections suivantes présentent les dépenses et recettes réelles.

Résultats cumulés et reports

	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2018			
Fonctionnement	1 405 448	1 684 990	279 542
Investissement	343 266	418 049	74 784
Exercices antérieurs			
Fonctionnement (excédent)			307 762
Investissement (déficit)			-279 978
Restes à réaliser à reporter en 2019			
Fonctionnement	0	0	0
Investissement	107 377	58 925	-48 452
Résultat de clôture 2018			
Fonctionnement			587 305
Investissement			-253 646

2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

2.1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

TENDANCES D'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT

Des dépenses réelles de fonctionnement prévues (1 495 314 € ; + 24 762 €) qui augmentent modérément (+1,7%)	➔	Charges à caractère général	+0,1%	+ 428 €
	↗	Charges de personnel	+5,5%	+32 890 €
	↘	Autres charges de gestion courante	-2,8%	- 7 592 €
	↘	Charges financières	-2,2%	- 1 000 €
Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement prévues (1 635 168 € ; + 33257 €) augmentent de 2,1%...	➔	Produits des services et du domaine	-0,2%	-704 €
	↘	Impôts et taxes	-7,1%	-43 133 €
	➔	Dotations, subventions	-0,5%	-2 907 €
	↗↗	Autres produits de gestion courante	+97,7%	+68 601 €

MAIS :

- L'augmentation des dépenses s'effectue malgré la disparition de certaines charges notables (SDIS) avec des accroissements significatifs pour les charges de personnel et les charges à caractère général

- Les recettes réelles de fonctionnement baissent de 41 944 € (-2,6%) si on ne tient pas compte du versement de l'excédent de clôture du budget du lotissement des Noisetiers (75 201 €).

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général sont budgétées à 520 100 € contre 521 522 € en 2018 et 491 648 € en 2017. Ces charges sont donc pratiquement stables avec une augmentation d'à peine 0,1% (+428 €) alors qu'elles avaient sensiblement progressé en 2018 (+6,1%) sous l'effet de plusieurs hausses (énergie, contributions à Dinan Agglo, contribution au RPI, honoraires liés à l'expertise sur l'appartement au dessus de la cantine et étude CDG Cimetière).

Cette évolution résulte essentiellement de la baisse des fournitures de voirie (-14 850 €) et de l'entretien de voies par entreprise (-13 600 €) et, dans une moindre mesure, du tassement de certaines autres charges :

- Principales baisses :**

Art.	Postes de dépenses	Var. (€)	Observations
60633	Fournitures de voirie	-14 850	réduction des travaux en régie par rapport à 2018 où le programme comprenait d'importants travaux spécifiques non récurrents : aménagement des voies douces, travaux de la cour de l'école JV, aménagement au port.
60612	Energie – Electricité	-1 615	budget 2018 gonflée par la prise en charge d'une facture additionnelle de 2017. NB : ajustement en revanche compte tenu de l'annonce de l'augmentation des prix de l'électricité en juin 2019 (+5,9%).
6135	Locations mobilières	- 3 500	Liée à une baisse des travaux en régie pour projets spécifiques
615231	Entretien de voies (par entreprise)	- 8 600	Baisse liée au transfert de compétences voirie. Budget PATA passé de 17 000 € à 2 000 € et budget entretien/curage des fossés passé de 8 000 € à 2 000 €. Mais effet amoindri lié au préfinancement de certaines opérations.
6226	Honoraires	- 3 200	Programmation solde au lieu de la totalité du marché Tekto (expertise appartement au-dessus de la cantine).
62878	A d'autres organismes (versement recettes Syndicat)	- 1 500	

A l'inverse, certains postes sont en hausse notable :

- Principales hausses (> 1 500 €) :**

6156	Achat prestations de services (Convivio)	+ 7 000	Prise en compte de l'augmentation contractuelle de prix unitaire et d'une augmentation prévisionnelle des repas servis.
60621	Combustibles	+ 1 700	Prévision de hausse de tarifs.
6156	Maintenance (EP, copieur, informat., cloches,...)	+ 2 830	Prise en compte de deux contrats additionnels (Alliance Froid)
63512	Taxes foncières	+ 5 500	Augmentation liée au recouvrement de la nouvelle TEOM via la TF

Les principaux postes de dépenses liés aux travaux d'entretien sont détaillés en annexe 1 et résumés ci-dessous :

Art.	Postes de dépenses	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
------	--------------------	---------	--------------	---------	--------------	---------

Travaux en régie						
60633	Fournitures de voirie	24 600	14 160	28 850	28 521	14 000
6068	Autres fournitures (travaux sur bâtiments)	24 400	15 998	13 250	17 734	12 000
Travaux par entreprises						
615221/ 615228	Entretien bâtiments publics	13 200	6 672	11 350	4 814	14 700
615231	Entretien voies	45 800	36 698	43 600	22 188	35 000
615232	Entretien réseaux	7 600	5 196	6 600	3 903	7 000

S'agissant de l'entretien des voies par entreprise (615 231), il convient de noter qu'il a été rajouté au montant initialement prévu (correspondant aux travaux qui restent de la compétence communale) une somme de 4 960 € qui est à préfinancer sur le budget de la commune et qui donne lieu ensuite à un remboursement par Dinan Agglomération à inscrire en recettes (pas d'information précise sur le délai de remboursement).

La dotation globale pour la voirie d'Evran telle qu'inscrite à Dinan Agglomération est la suivante :

Dotation globale pour voirie Evran	86 702
- Voirie neuve (route Grrabuisson,...)	65 742
- Autres	20 960
- financés directement par DA (AO sur PATA)	16 000
- financés via avances de la commune	4 960

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges brutes de personnel prévisionnelles totalisent pratiquement 630 000 € sur le BP 2019, soit une augmentation de + 32 890 € ou +5,5%. Cette augmentation contraste avec la baisse enregistrée en 2017 et en 2018.

L'évolution des dépenses de personnel d'un budget à l'autre s'explique pour plusieurs raisons :

- l'augmentation des charges du personnel au niveau du service technique avec l'effet du passage de 3,8 ETP à 4,8 ETP en année pleine² ;
- les effets des différents flux (départs en retraite, nouveaux recrutements, mobilité interne) au niveau du service administratif ;
- la modification du régime indemnitaire (RIFSEEP) ;
- l'introduction du Versement Transport ;
- l'enveloppe d'heures complémentaires à régler en 2019.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Le chapitre connaît une baisse de 2,8% avec un montant budgété pour 2019 de 267 879 € contre 275 471 € dans le BP 2018 (soit – 7 592 €).

Les crédits pour ce chapitre continuent à être dominés par la contribution au RPI (142 800 € soit 53% du total du chapitre), suivie des indemnités des élus (51 000 € soit 19%) et de la contribution à l'OGEC (44 000 €, soit 16%).

² Le recrutement du 5^e agent du Service technique avait été pris en compte dans le budget 2018 mais comme CDD à plein temps pour un agent saisonnier. Finalement, le contrat a évolué pour couvrir une année entière (juin 2018 à mai 2019). Le budget 2019 propose de renouveler ce contrat mais pour une période d'un an afin de laisser, si besoin, une marge de manœuvre dans ce domaine à la prochaine équipe municipale. Cette consolidation tient compte également de la situation de mi-temps thérapeutique de l'un des agents du Service technique.

Les variations s'expliquent principalement par :

En moins :

- la disparition de la contribution au Service départemental d'incendie (SDIS) qui représentait en 2018 un montant de 34 100 €.

En plus :

- une contribution à l'OGEC portée exceptionnellement à 44 000 € (+ 14 500 €) pour deux raisons : (i) prise en compte de la nouvelle augmentation du forfait par élève (670 €) adoptée en décembre 2018, portant la contribution 2019 à 34 840 € ; (ii) paiement d'arriérés de contribution (9 049 € non réglés en 2018).
- le relèvement des indemnités des élus qui prennent en compte le nouveau tableau indemnitaire voté en septembre et novembre 2018 ;
- le quasi doublement de la subvention d'équilibre à verser au CCAS (compte tenu du non-versement de la subvention prévue en 2018) ;
- l'augmentation de la subvention aux associations : après avoir été réduite dans le budget 2018³
- une augmentation mineure du du crédit pour le dispositif Argent de poche (420 € contre 400 € dans le BP 2018).

CHARGES FINANCIERES

Le désendettement amorcé depuis 2015 et le degré de maturité du portefeuille et du remboursement des prêts en cours continue à se traduire par une baisse de la ponction liée au paiement des intérêts d'emprunts. De fait, **les crédits pour le BP 2019 continuent à baisser** passant de 45 000 € à 44 200 €. La baisse est toutefois faible par rapport à celle de l'année précédente (- 5000 € de baisse en 2018).

DEPENSES IMPREVUES

Une provision de 31 000 € a été retenue en vue de parer à d'éventuelles dépenses imprévues qui pourraient être liées plus particulièrement aux possibles coûts supplémentaires liés au personnel (par ex. dans le cas de remplacement prolongé d'agents en congé maladie) ou encore à certains dépassements possibles sur des charges à caractère général.

2.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont budgétées à 1 635 168 € contre 1 601 911 € en 2018 et 1 567 938 € en 2017. Cela correspond à une baisse de 3,3% par rapport au BP 2018.

PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES

Les produits des services sont pratiquement stables en prévision (- 704 €, soit -0,2%) avec :

- une augmentation des redevances jeunesse (+ 1000 €) ;
- une baisse des recettes cantine (- 1000 €) et garderie (- 600 €) ;

³ Le budget 2018 avait ainsi réduit cette ligne de 3 000 € en supprimant la subvention au Stade evrannais suivant les dispositions prises dans le cadre de la mise à disposition par la commune d'un animateur sportif pour 11 h/semaine.

- une reconduction de la plupart des autres postes dont celui de la mise à disposition du personnel communal au syndicat d'école pour le périscolaire.

IMPOTS ET TAXES

Globalement, les recettes d'impôts et taxes enregistrent une évolution négative (-50 367 € ou -8,3%). Le chapitre se retrouve à un niveau à peine supérieur à celui de 2013. Cette évolution est liée à deux éléments principaux :

- une nouvelle baisse des contributions directes (TH, TF) liée à la réduction programmée des taux d'imposition dans le cadre du Pacte fiscal et financier, qui est ceci dit assez amortie (-3 275 €) grâce à l'effet positif des bases ;
- une réduction assez drastique des attributions de compensation (-44 072 €), résultat d'une augmentation de l'AC fiscalité (accroissement de la compensation fiscalité liée à la nouvelle baisse de taux) mais aussi d'AC négatives pour la voirie et le SDIS ;

Allocation de compensation Dinan Agglo = AC 2018 + Accord fiscal (+ 17 472 €) + SDIS (- 34 946 €) + voirie (- 26 598 €) = 28 412 €
--

- une baisse programmée du FPIC (réduction de 2 € par habitant).

Les autres recettes prévisionnelles du chapitre (FNGIR, TEOM, droits de place, taxe additionnelle aux droits de mutation) sont dans l'ensemble reconduites.

L'évolution des **taux d'imposition** (part communale) pour les taxes foncières et les taxes d'habitation est reprise dans le tableau suivant :

Evolution des taux communaux d'imposition (2008-2019)

Imposition communale	2008	2009-2011	2012-2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	13,23	14,00	15,10	15,10	14,55	14,00	13,45
Taxe foncière bâti	16,49	17,45	18,82	18,82	18,18	17,54	16,91
Taxe foncière non bâti	62,32	65,95	71,12	71,12	68,53	65,94	63,35

Les taux d'imposition, qui n'ont pas augmenté entre 2012 et 2016, **baissent pour la 3^e année consécutive suite à l'accord fiscal et financier** adopté en mars 2017 par Dinan Agglomération. Celui-ci repose sur le principe d'une neutralisation fiscale sur 3 ans en lien avec l'intégration fiscale progressive sur 3 ans des taux communautaires (harmonisation des taux des ex-communautés de commune à horizon 2019). Cette intégration repose sur deux engagements :

- les communes s'engagent à faire évoluer leurs taux communaux de manière à ce que la fusion ait un effet neutre pour les contribuables (sauf souhait unilatéral d'une commune d'introduire néanmoins un accroissement de ses taux) ;
- simultanément, Dinan Agglomération s'engage à compenser les baisses de recettes fiscales pour les communes qui doivent réduire leurs taux.

Pour ce qui concerne Evran, la situation en 2019 est la suivante :

- Le produit fiscal avec les taux de TH et de TF corrigés pour 2018 suivant lissage (indiqués dans le tableau plus haut) est de 474 271 € (*art. 73111*) ;
- L'attribution de compensation versée par Dinan Agglomération augmente donc pour neutraliser cette seconde baisse de taux pour un montant de 34 944 € compris dans le montant de 72 484 € figurant sur la ligne Attribution de compensation (*art. 7321*)⁴.

Contributions directes (TH/TF) :

- Bases prévisionnelles sur 2019 appliquées aux taux de 2018 : 489 553 €
 - Bases prévisionnelles sur 2019 appliquées aux taux de 2019 : 470 996 €
- [Ecart : = 18 557 € / compensation DA = 17 472 €]
- Evolution des bases à taux constant [2018] = + 10 689 € (+2,2%)

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Après la progression de 6,5% enregistrée en 2018 (+ 37 068 €), l'exercice 2019 se traduit par une baisse de 1,1% (- 6 541 €).

D'un côté, l'évolution de la **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** reste positive puisqu'après le très fort rebond de la dotation en 2018 (+ 63 990 €), elle enregistre une nouvelle hausse certes de bien moindre ampleur (+ 4 748 €).

DGF	Prév. act.	Notific.
Dotation forfaitaire	235 865	235 944
Dot Solidarité rurale	195 832	200 270
Dotation nationale de péréquation	52 379	52 610
Total	484 076	488 824

La dotation forfaitaire diminue légèrement (-549 €) et un peu moins que dans la prévision de l'AMF en lien avec l'évolution de la population légale (- 8 habitants). Le coup de pouce concerne la DSR qui évolue comme suit :

Dotation de Solidarité Rurale	Notifié 2019
DSR bourg centre	113 109
DSR péréquation	37 610
DSR "cible"	49 551
Total DSR	200 270

Le reversement opéré du budget RPI au profit de la commune d'Evran (*art. 74751*) pour compenser les charges non salariales liées à la cantine et à la garderie augmente légèrement (+ 3 989 €).

Le FCTVA sur travaux en régie baisse légèrement (4 000 € contre 5 679 €).

En revanche :

- Les subventions versées pour les emplois aidés (*art. 74718*) continuent à baisser (- 2450 €) mais la baisse est surtout significative par rapport à l'exécution (le BP 2018 n'avait pas budgétisé l'emploi aidé recruté au niveau du Service technique). En 2019, elles seront versées respectivement pour 5 mois (JM) et 8 mois (AM).

⁴ A noter : Le montant indiqué au BP 2017 pour cet article était sous-évalué suite à une imputation erronée de la première attribution de compensation liée à l'harmonisation fiscale (17 472 €) sur la ligne 7325 (surévaluant de ce fait le montant BP 2017 pour le FPIC) au lieu de la ligne 7321.

- Les attributions du FDTP (Fonds Dep. de la Taxe prof.) ne font pas l'objet de montant inscrit (- 4 000 €).
- Les subventions de la CAF versées dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse (*art. 7488*) sont budgétées à 14 000 € au lieu de 17 000 € dans le BP 2018.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Les autres produits de gestion courante baissent de 6 600 € (-9,4%) avec un total budgétisé de 63 600 € (hors reversement de l'excédent du budget annexe) contre 70 200 € en 2018. Les raisons en sont :

- Une baisse prévisionnelle des recettes des locations d'appartement et surtout des salles communales (au vu des résultats de 2018) ;
- Une réduction également des produits de gestion courante.

Le chapitre est bénéficiaire par ailleurs du reversement de l'excédent prévisionnel de clôture du budget annexe du lotissement des Noisetiers avec un montant de 75 201 €.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement projetées pour 2019 s'élèvent à 627 666 € (contre 608 272 € sur le BP 2018 et 555 370 € sur le BP 2017).

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement sont principalement constituées des dépenses sur opérations suivantes (469 466 €) :

N° Opération	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	Propositions nouvelles	Total BP 2019
204	Subventions d'équipement versées (SDE) – travaux électricité SDE	10 900	600	11 500
12	Salle des fêtes		105 000	105 000
14	Etude diagnostic bourg	25 700		25 700
162	Mairie (matériel de bureau et informatique ; travaux de toiture et isolation)	1 600	58 400	60 000
17	Acquisition abris bus (poubelles abribus)		500	500
197	Chauffage église et mise en sécurité	44 253	900	45 153
209	Ecole Publique (VMC double flux)		60 000	60 000
21	Equipement service technique (godet terre, masse p/tracteur, débroussailleuse)		5 650	5 650
22	Restaurant scolaire (détecteur de fumée)		12 100	12 100
220	Signalisation (panneaux de campagne, affichage associations, miroir sortie terrain de tennis bord canal)	16 000	3 300	19 300
26	Travaux de voirie définitive lotissement Noisetiers	1 160	40 000	41 160

44	Animation Jeunesse (mobilier local jeunes)		650	650
58	Travaux changement porte entrée local services techniques		5 800	5 800
60	Illuminations	3 000		3 000
65	Aménagement port du canal (reliquat sur installations jeux, étude ADAC, construction des sanitaires, MO)	3 425	60 426	63 851
69	Service périscolaire (équipement garderie)		850	850
70	Défense incendie			
71	Bibliothèque (divers mobiliers)		3 400	3 400
74	Voirie 2019 (étude ADAC La Lande du Tournay)		852	852
75	Aménagement bord de rance (acquisition parcelles)		5 000	5 000
	TOTAL	106 038	363 428	469 466

Ce montant n'inclut pas les montants non affectés (21 581 €) et autres ajustements (907 €).

Ce programme d'investissement correspond à celui qui a été présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire au Conseil municipal du 28 mars 2019.

DEPENSES FINANCIERES

Les opérations financières budgétisées en dépenses (135 712 €) incluent :

- les crédits pour les remboursements d'emprunts en capital qui représentent 120 712 € contre 123 945 € au BP 2018 et 136 610 € au BP 2017 ;
- Une subvention d'équilibre de 41 040 € (*art. 27638*) est inscrite pour versement sur le compte du lotissement Les Noisetiers ;
- les dépenses imprévues (15 000 €).

3.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'EQUIPEMENT

Les recettes d'équipement totalisent **72 832 €** contre 115 935 € au BP 2018 et 34 817 € au BP 2017. Elles incluent les subventions d'investissement versées respectivement :

- par le Département : contrat de territoire Eglise ;
- par la Région : subvention dans le cadre de l'AAC1 cycle Etudes pour financer l'étude « Evran 2030 » ;
- par l'Etat : DETR de 32 655 € (dont 5 634 € débloqués en 2018, le reste en 2019) et amendes de police pour 907 € (ajustement).

	Subventions	RAR 2018	Propositions nouvelles	Total
1323	Conseil Départemental (contrat de territoire; Eglise)	12 500		12 500
13258	Autres groupements (Région / AAC1)	33 280		33 280
1341	DETR	13 145	13 000	26 145
1342	Amendes de police		907	907

RECETTES FINANCIERES

Les recettes financières s'élèvent à **289 915 €** contre 333 193 € au BP 2018. Elles comprennent :

- le versement du FCTVA Investissement, estimé à 22 000 € au titre de la compensation de la TVA payée en 2018 (contre 38 115 € au BP 2018, et 14 096 € au BP 2017) ;
- les recettes liées à la taxe d'aménagement estimées de façon prudente à 10 269 € ;
- les excédents de fonctionnement capitalisés affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (253 646 €) ;
- les dépôts et cautionnements reçus et les produits de cession (1 100 €).

Ces recettes n'incluent pas le produit de la cession du presbytère qui devrait intervenir au 1^{er} semestre 2020 après avoir trouvé une solution consensuelle entre la mairie et l'équipe paroissiale.

4. SITUATION DES EMPRUNTS

Aucun emprunt n'ayant été souscrit pendant cinq ans, la dette de la commune (capital) est passée de 1,86 millions d'euros en début de mandat à 1,16 millions fin 2018, soit une baisse de l'ordre de 700 000 €.

La dette par habitant qui était de 1 101 € début 2014 a baissé de 40% pour redescendre à 661 € / habitant début 2019.

Sur la même période, les annuités d'emprunts (capital et intérêts) ont baissé de 54 000 € (-24%) pour représenter en 2018 un montant de 168 945 €.

Pour 2019, la baisse d'annuités marque le pas. Un palier est en effet franchi avec jusqu'en 2024 une réduction d'annuités bien moins importante que pour ces dernières années.

Annuités		Montant total	Capital	Intérêts	Variat/an (total)
2014		222 656	156 275	66 381	13 951
2015		207 160	145 310	61 850	-15 496
2016		202 335	146 472	55 863	-4 825
2017		184 920	135 174	49 746	-17 416
2018		168 568	123 945	44 623	-16 351
2019		163 254	119 712	43 543	-5 314

5. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le budget annexe du lotissement a été ouvert sur l'exercice 2015 avec pour principaux mouvements la souscription d'un emprunt de 260 000 € sur 36 mois auprès du CMB en juin 2015 et l'acquisition des fonds de jardins pour environ 47 000 €, frais notariés inclus.

La vente des

<i>Montants en euros Hors Taxes</i>	2015 (CA)	2016 (CA)	2017 (CA)	2018 (CA)	2019 (CA)
PRODUITS					
Prêt relais	260 000		0	0	0
Vente des lots	0	6 461	148 223	166 775	40 607
Autres organismes (a)	0	0	9 441	0	0
Rétrocession bande de terrain	6 813	0	0	0	0
CHARGES					
Acquisition de terrains (b)	116 991	35 857	0	0	0
Honoraires (études, géomètre, MO, frais notariés...)	580	4 775	8 128	1 912	0
Travaux (c)	78 300	58 341	59 325	0	0
Publications	780		90	0	0
Intérêts prêt	948	4 207	3 913	1 462	0
Remboursement du capital			64 560	195 440	0

(a) Participation du SDE pour le déplacement de la ligne (la commune paie 50% et se fait rembourser de 40% du coût total des travaux concernés par le SDE).

(b) Acquisition parcelle Morin (119 991 €) et fonds de jardin (37 650 €)

(c) Solde marché (tranche ferme) ; déplacement ligne EDF ; SPS ; raccordement eau potable ; réseau téléphonique ; basse tension et éclairage public.

Le remboursement du prêt a été réalisé sur 12 trimestrialités avec un premier remboursement le 30/11/2015 et un dernier remboursement effectué le 30/08/2018.

